



Collectif contre le transit des PL au col Haut de Ribeauvillé

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin
Préfecture
7 rue Bruat
BP 10489
68020 COLMAR Cedex

Objet : RD 416 – Transit des poids lourds par le col du Haut de Ribeauvillé

Ribeauvillé le 16 mars 2018

Monsieur le Préfet,

Malgré la prise d'un arrêté par le Conseil Départemental du Haut-Rhin le 28 novembre 2016, interdisant le transit des poids lourds (PL) de plus de 3.5 tonnes sur la RD 416 entre Ribeauvillé et Sainte-Marie-aux-Mines, nous observons quotidiennement le passage d'un grand nombre de camions, visiblement en infraction sur cet axe.

Il ressort d'échanges verbaux de certains membres de notre Collectif avec des conducteurs en infraction, tous étrangers, que ces derniers sont guidés par leur GPS et n'auraient pas vu la signalisation d'interdiction.

Nous avons effectivement pu constater que quelques uns rebroussement chemin, probablement après avoir été renseignés par des tiers ou après avoir vu les panneaux d'interdiction répétés sur la route. Ce constat nécessite des réactions adaptées.

Les risques liés au passage de nombreux PL par le col du Haut de Ribeauvillé sont multiples et peuvent avoir de graves conséquences.

- Risque d'accidents concernant les usagers vulnérables, enfants, personnes âgées, cyclistes, dans la traversée des agglomérations de Ribeauvillé et de Sainte-Marie-aux-Mines. Un récent accrochage, constaté et verbalisé par la gendarmerie, entre un PL et une voiture en stationnement, route de Sainte-Marie-aux-Mines, en est la preuve. Par ailleurs, les manœuvres de demi-tour opérées par certains PL sont faites dans des conditions dangereuses pour les autres usagers de la route.
- Risque de collision entre PL et voitures ou motos sur la RD 416, en raison de la faible largeur de chaussée, des nombreux virages sans visibilité et lacets serrés dans la montée vers le col. Un de nos membres, en randonnée cycliste régulière sur cet axe, en fait le constat quasi-quotidiennement.
- Risque de pollution du ruisseau Strengbach. Suite à un accident de PL en infraction, le 1^{er} février 2017, sur une RD 416 verglacée, 600 l de gasoil se sont déversés dans le ruisseau après percement du réservoir par un rocher. Une plainte déposée par l'association Alsace Nature, pour atteinte à l'environnement, a été étonnement classée sans suite.
- Dommages sévères causés à la chaussée. Les spécialistes routiers estiment en effet que le passage d'un PL chargé à son maximum équivaut, en termes de dégradation de chaussée, à celui d'un million de voitures. Les contribuables paient les conséquences de ces usures accélérées, notamment de la RD 416 qui n'a pas été conçue pour supporter le transit de tous ces PL égarés. Nous constatons d'ailleurs que d'importants travaux de bétonnage des intérieurs de virages ont été réalisés suite au défoncement par les PL des accotements, et cela toujours aux frais du contribuable.
- Pollution de l'air plus importante du fait de la forte sollicitation des moteurs liée au passage inutile d'un col 'supplémentaire' (dénivelé d'environ 500 m, virages serrés, blocage par un véhicule arrivant en face, etc). Il nous est d'ailleurs incompréhensible que les chauffeurs prennent ce parcours difficile plutôt que la RN59 pour se rendre à Sainte-Marie-aux-Mines. Où est le gain en temps, en carburant ?

Notons que ce parcours est déconnecté de l'option 'Cols vosgiens ou tunnel de Ste Marie' régie par la réglementation plus large du 'grand transit' Est-Ouest.

A partir de cette analyse, nous sommes amenés à poser 2 questions essentielles :

1. Alors que ces PL en infraction passent devant les locaux de la Gendarmerie de Ribeauvillé située sur la RD 416, pourquoi n'y a-t-il pas de contrôles plus fréquents dans ce secteur ?

Réalisés tout au début de la section interdite, ils limiteraient les parcours inutiles entraînant les nuisances évoquées ci-dessus et permettraient de sécuriser les périlleuses manœuvres de demi-tour des PL. Cette observation est pertinente également pour la montée à partir de Sainte-Marie-aux-Mines.

2. Pourquoi l'interdiction de transit par la RD 416 n'est-elle pas signalée plus efficacement sur le réseau d'approche de l'itinéraire concerné ?

Il apparaît indispensable de signaler l'interdiction aux premiers points de choix d'itinéraire, où il est encore facile de faire demi-tour sans danger et au plus près des axes de provenance. Nous proposons des signalisations de grand format sur panneaux à fond jaune implantés aux entrées des giratoires les plus 'stratégiques' :

- au giratoire 'Sony', entrée Est, sur la RD 106 près de l'échangeur de Guémar (RN83)
- au giratoire de la ZA d'Ostheim, entrée Sud, sur la RD 416 près de l'échangeur d'Ostheim (RN 83)
- au dernier giratoire de sortie de Sainte-Marie-aux-Mines sur la RD 416 en direction de Ribeauvillé.

Ces propositions d'emplacement seront à compléter en fonction des éléments que pourra apporter la Gendarmerie quant aux principaux axes routiers de provenance des contrevenants contrôlés. Ces grands panneaux à fond jaune indiqueraient clairement, et en plusieurs langues, que la destination Sainte-Marie-aux-Mines est interdite aux PL via Ribeauvillé et la RD 416 et les redirigeraient vers Sélestat pour prendre la RN 59. Idem à partir de Sainte-Marie-aux-Mines.

Nous tenons à préciser qu'il n'est pas dans nos intentions de renvoyer les nuisances chez nos voisins, mais bien d'apporter notre pierre à l'édifice de la sécurité routière.

Il s'agit là de dispositions concrètes facilement réalisables qui n'engendrent que peu de dépenses mais contribuent notablement à la protection de la population. A l'heure où le gouvernement porte un effort particulier à la prévention routière globale, il nous paraît indispensable que des tronçons spécifiques, comme la RD 416, soient l'objet d'une attention particulière avant que l'irréparable ne se produise.

En vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce courrier et des dispositions que vous voudrez bien prendre pour solutionner ce problème, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, nos salutations respectueuses,

Pour le Collectif

Roland Brucker
5 rue du 3 décembre
68150 Ribeauvillé
roland.brucker@orange.fr

copie : Madame la Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin
Madame et Monsieur les Conseillers départementaux du canton de Sainte-Marie-aux-Mines
Monsieur le Maire de Ribeauvillé
Monsieur le Maire de Sainte-Marie-aux-Mines